

23 janvier 2015 / January 23rd, 2015

Bulletin de l'AQTr #2 - 2015 : Nouvelle procédure pour la prise de rendez-vous des évaluations des formateurs et des interventions de contrôles

Sujet : précisions quant au report des évaluations par souci d'efficacité

Depuis la mise en place du nouveau programme d'éducation à la sécurité routière, l'AQTr s'est investie pour adapter ses processus afin de s'ajuster aux réalités des écoles de conduite.

Au cours de l'année 2014, plusieurs changements opérationnels ont été apportés à l'AQTr suite à la révision des Exigences détaillées. Ces changements, tous entérinés par la SAAQ, l'AQTr et les représentants de vos regroupements, ont permis entre autres de se rapprocher de l'industrie et de prendre en considération les réalités opérationnelles des écoles de conduite dans l'analyse visant la mise en place de nouveaux processus au sein de l'AQTr.

Parmi ces processus, celui concernant la prise de rendez-vous demeure problématique. En effet, encore une fois cette année, le nombre de demandes de report par les écoles pour les rendez-vous des évaluations des formateurs, des visites de contrôle ou d'interventions de redressement, font en sorte que plusieurs évaluations de formateurs ou visites de contrôle n'ont pu être faites parce que le nombre de changements d'horaire demandés par les écoles fut trop conséquent.

L'AQTr comprend que les écoles doivent elles aussi jongler avec leurs propres changements d'horaires et elle est donc encore ouverte à l'idée qu'elle devra à l'occasion offrir une nouvelle date pour se rendre à l'école de conduite pour effectuer son mandat. Par ailleurs, l'AQTr doit s'assurer de rencontrer les objectifs de rendement qui lui sont demandés. En 2014, encore une fois, le nombre élevé de demandes de modifications d'horaire a entravé la mise en place de certains contrôles par manque de temps.

Voici donc, la nouvelle procédure pour la prise de rendez-vous, quel que soit le type de rendez-vous sollicité par l'AQTr :

1. L'AQTr vous propose une date de rendez-vous. Si celle-ci vous convient, vous confirmez la date et l'AQTr en prend note.
2. L'AQTr vous propose une date de rendez-vous. Si cette date ne vous convient pas, vous avez le choix de lui proposer une alternative. Si l'AQTr en a la possibilité, elle se fera un plaisir de vous accommoder, sinon elle cherchera une date qui conviendra non seulement à l'école mais aussi à l'AQTr.
3. Une demande additionnelle de changement d'horaire de la part de l'école de conduite pourra être considérée, mais entraînera automatiquement des frais de 25\$.

Si vous avez des questions concernant ce bulletin, l'AQTr vous invite à communiquer avec vos coordonnateurs qui se feront un plaisir de vous répondre.

News bulletin from the AQTr #2-2015: New procedure concerning the making of appointments for instructors' assessments and control interventions

Subject: additional information on appointments postponing and cancellations for efficiency purposes

Since the Road Safety Education Program was implemented, an adaptation of its working process was made by the AQTr in order to adjust to driving schools' reality.

In 2014 several operational changes were made by the AQTr due to the revision of the Detailed Requirements. These changes, which were approved by both the SAAQ, the AQTr and your group's representatives, allowed the AQTr to come closer to the industry and to consider the reality of operations in driving schools; this, leading to implementing new processes within the AQTr.

Among these processes, the process of appointment making still needs to be improved. Indeed, once again this year the AQTr had to face numerous requests for postponing/rescheduling v. 2015-01-15

appointments related to instructors' assessments, control visits, remedial interventions, etc. This is why some of these controls did not take place.

The AQTr understands that the schools have to deal with many of their own timetable changes and is therefore open to offering a new date to go to the driving school as it is mandated to do so. However, the AQTr has to make sure to meet the output objectives that are required from the organisation. Unfortunately, in 2014 the AQTr was not able to perform some controls due to the high level of timetable requests.

Here is the new procedure put forward to make any sort of appointment required by the AQTr:

1. The AQTr suggests a date for the appointment. If this date suits you, you confirm to the AQTr and the AQTr takes note of it.
2. The AQTr suggests a date for the appointment. If this date does not suit you, you are welcome to offer an alternative. If the AQTr is able to, it will be delighted to accept it. Otherwise, the AQTr will try to find a date that not only pleases the school but also its representatives.
3. Any additional request for timetable change from the driving school could be taken into account, but would be charged \$ 25 to the driving school.

Should you have any questions on this newsletter, please contact the coordinator of your driving school; she/he will be delighted to answer them.